

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00489

**GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ : PARC DE RENCONTRES
INTERGÉNÉRATIONNELLES - COMMUNE DE SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 22 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 100
Nombre de pouvoirs : 15
Nombre de voix : 115

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON,
Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIEMI, Mme Viviane COGNASSE,
M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA,
M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA,
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT,

RECU EN PREFECTURE

Le 03 octobre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230928-D20230048910

Date de mise en ligne : 03 octobre 2023

M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Evelyne ORIOL, M. Tom PENTECOTE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Laurence RICCIARDI,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Véronique FALZONE, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Jérôme GABIAUD,
M. Bernard LAGET, Mme Fabienne MARMORAT, M. Gilles PERACHE,
Mme Clémence QUELENNEC, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 SEPTEMBRE 2023

GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE : PARC DE RENCONTRES INTERGENERATIONNELLES - COMMUNE DE SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) est un des axes du pilier 2 du Contrat de ville (Habitat cadre de vie), adopté par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2015, concernant 39 Quartiers Prioritaires et en Veille Active répartis sur 12 communes de la Métropole.

La GUSP se définit comme « l'ensemble des actes contribuant au bon fonctionnement d'un quartier et à l'amélioration des conditions de vie quotidienne des habitants ».

Pour favoriser l'amélioration du cadre de vie, développer le lien social et le vivre ensemble tout en favorisant l'implication des habitants dans l'amélioration et la protection de leur cadre de vie, le dispositif de GUSP a été élargi aux communes hors contrat de ville de la Métropole par une délibération du Conseil Métropolitain en date du 25 mai 2023.

La commune de Saint-Maurice-en-Gourgois a présenté un projet pour la création d'un parc de rencontres intergénérationnelles pour tous les résidents de la commune, fruit d'une collaboration entre le Conseil Municipal Enfant et le Conseil d'Administration de la MARPA (Maison d'accueil rural pour les personnes âgées). Ce projet est localisé dans le centre bourg de la commune.

Le programme des aménagements comprend la réalisation d'un parcours de santé, d'un terrain de pétanque, la pose de bancs et d'une table de pique-nique, l'installation de jeux pour enfants, l'implantation de nouveaux arbres et la création d'un jardin partagé.

Le projet revêt une dimension de développement de la nature en centre-bourg et de préservation de la biodiversité : non imperméabilisation des sols, conservations d'arbres centenaires et d'arbustes/haies, plantation de nouveaux arbres/arbustes/haie, création d'un jardin partagé.

Le calendrier prévisionnel prévoit une réalisation des travaux sur une durée d'un an, du 1er octobre 2023 au 1er octobre 2024. Le coût prévisionnel des travaux qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune est de 30 200 € HT (34 194 € TTC). Sur cette base la participation de la Métropole proposée pour ce projet au titre de la GUSP est de 15 000 €.

Le projet de convention avec la commune est joint au présent rapport.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve le projet de création d'un parc de rencontres intergénérationnelles sur la commune de Saint-Maurice-en-Gourgois ;**
- **approuve la participation financière de Saint-Etienne Métropole sous forme d'un fonds de concours pour un montant de 15 000 € en crédits d'investissement ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager toutes les démarches administratives correspondantes et à signer tous les actes afférents ;**
- **les dépenses d'investissement seront imputées sur le chapitre 204 du budget cohésion sociale 2023 et suivants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de séance,



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD